



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 79057

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le plan de réorganisation qui a suivi le rapprochement entre Cegetel (détenue par SFR, filiale de Vivendi) et Neuf Telecom (actionnaire principal : le groupe Louis Dreyfus). Les emplois de 1 067 personnes sont menacés, sans compter les divisions 0800 (35 personnes) et Telecom Management (44 personnes), dont l'avenir dans le groupe Neuf Cegetel est incertain. Elle indique que la réduction des effectifs a déjà commencé depuis le mois de mai dernier, et que près de 200 départs de salariés n'ont pas été remplacés après un premier plan de sauvegarde de l'emploi. Aujourd'hui, la totalité des contrats à durée déterminée est systématiquement non renouvelée. Tous les postes ouverts en interne et actuellement occupés par des travailleurs précaires sont fermés. La direction prévoit en outre, d'ici à la fin de l'année, 661 « départs volontaires » dans le cadre d'un second PSE. Ce nouveau plan, aux modalités extrêmement floues, pousse les salariés à partir en leur assurant qu'à défaut d'avoir trouvé un reclassement ces derniers bénéficieront des allocations ASSEDIC dans les conditions du droit commun. Elle insiste sur le fait que ce plan n'a aucune justification économique. Selon l'étude faite par le cabinet d'expertise comptable mandaté par les comités d'entreprise au moment du rapprochement entre les deux sociétés, les économies de personnel induites sont marginales comparées aux marges opérationnelles qui seront dégagées par le nouvel ensemble d'ici à 2007. Si aucun départ n'avait lieu, la rentabilité du groupe atteindrait quasiment 20 % en 2007, contre 21,7 % avec le plan, car la restructuration a un coût important qui impactera fortement en 2006. De plus, le marché des télécoms étant en pleine croissance, il paraît incohérent de vouloir supprimer autant d'emplois tout en diminuant les investissements, qui doivent passer de 18,7 % du chiffre d'affaires en 2004, à 7,5 % en 2007. Elle souhaite également souligner que les Hauts-de-Seine vont subir 80 % des 661 « départs volontaires », répartis entre Boulogne et la Défense. Elle juge inacceptable l'irresponsabilité sociale des deux actionnaires principaux, le groupe Louis Dreyfus et Vivendi, qui se disputent les entreprises du secteur dans le seul but la rentabilité financière, sans tenir aucun compte des emplois, de leur pérennité, ni même des conséquences en termes technologiques qu'un tel plan de restructuration peut avoir dans un secteur pourtant en pleine extension. Cette attitude est d'autant plus intolérable que Vivendi a bénéficié en août 2004 d'un régime fiscal avantageux dénommé « bénéfice mondial consolidé ». Il a permis à cette société d'économiser 500 millions d'euros en 2004 et plus de 3,8 milliards d'euros entre 2005 et 2010. En contrepartie, le Gouvernement avait exigé que Vivendi s'engage à créer 2 100 emplois stables (CDI) d'ici à 2010. Elle lui demande aujourd'hui comment le Gouvernement, qui a récemment réclamé à Hewlett Packard de rembourser ses subventions, compte agir pour sauvegarder les emplois de Neuf Cegetel. Elle demande également que le Gouvernement exige de l'entreprise Vivendi qu'elle respecte ses engagements en termes d'emplois, y compris dans ses filiales, sous peine d'une mise en cause du régime fiscal privilégié dont elle bénéficie.

Texte de la réponse

En contrepartie de son accession au régime fiscal du bénéfice mondial consolidé, le groupe Vivendi Universal a pris auprès des pouvoirs publics, en août 2004, plusieurs engagements en faveur de la création d'emplois en

France, dans des régions particulièrement touchées par le chômage et les restructurations industrielles. Vivendi Universal doit ainsi mettre en place ,d'ici à 2007, par l'intermédiaire de sous-traitants, deux centres d'appels à Belfort et à Douai, pour un total de 600 emplois. Le centre d'appels de Belfort est entré en activité en septembre 2005. En outre, Vivendi Universal doit apporter un soutien financier de 5 millions d'euros par an pendant cinq ans à la création dans des bassins en difficulté d'au moins 1 500 emplois, en cinq ans, dont 1 000 emplois dès les trois premières années. Ces financements sont attribués à des sociétés de reconversion qui agissent en étroite collaboration avec les collectivités locales concernées et les représentants de l'État. En accord avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, trois sites pilotes ont été retenus en août 2004, Sarrebourg, Creil/Compiègne/Beauvais et Arles. Trois sites supplémentaires ont été éligibles à ce programme en juin 2005 : Dreux, Calais/Saint-Omer/Arras et Chalon-sur-Saône. Les éventuelles restructurations résultant de la fusion entre Cégétel et 9 Télécom relèvent, bien entendu, de la stratégie du nouvel ensemble 9 Cégétel. Le Gouvernement suivra, toutefois, avec attention l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79057

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10977

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 293